

# Réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

**Bénéficiez des conseils d'un conseiller MSA pour réaliser de manière collective et sans prise de tête ce document obligatoire**

## Objectifs de la formation

- Être capable d'identifier les risques sur son exploitation. - Comprendre pourquoi et comment réaliser un DUER

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Déroulé

- Qu'est-ce que le document unique ? (rappel de la législation)
- Présentation et recensement des différents risques sur l'exploitation selon les activités concernées.
- Mesures et préconisations à mettre en place pour éviter ou diminuer ces risques
- Comment le réaliser (méthodologie, évaluation...)?
- Pourquoi est-il préférable de le réaliser « soi-même »

## Infos complémentaires

**Organisée par** ADEAR Côtes d'Armor

**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 01/02/2021

## Tarifs

Adhérent 20€

Non agricole 150€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

## Plus de renseignements

Cédric Bernard

agriculturepayanne@wanadoo.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

93 boulevard Edouard Prigent

22000 Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41 / 07.81.67.72.07

Respects des mesures sanitaires en vigueur, amener un masque.

## Dates, lieux et intervenants

**15 févr 2021** à définir - sur une ferme de l'un des participants. Gildas Griveau, MSA Armorique  
09:30 - 13:00 (3.5hrs) 22

**22 févr 2021** Gildas Griveau, MSA Armorique  
09:30 - 13:00

## Financeur(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))